Quelques avantages pratiques des logiciels libres

Les définitions que l'on donne au logiciel libre sont souvent assez théoriques et le public non spécialiste peut vite s'y perdre ou ne pas en saisir l'intérêt sur un plan plus pratique. Voici donc un inventaire de quelques avantages concrèts qu'offrent les logiciels libres pour leurs utilisateurs.

Vous pouvez vous les procurer et les utiliser sans risque légal

Les détenteurs de logiciels sans licences appropriées, que l'on qualifie généralement de « pirates », sont parfois de bonne foi. Les dispositions légales autour de la « propriété intellectuelle » ne sont pas évidentes à comprendre pour un public non spécialiste car il s'agit d'un concept complètement abstrait, ne reposant pas sur un modèle réel tangible auquel se raccrocher.

Ainsi certains utilisateurs enfreignent la loi sans le savoir car ils ne disposent pas de la licence qui correspond à leur situation (comme le fait d'utiliser une licence OEM sur un autre matériel que le matériel d'origine, ou le fait de continuer à utiliser une licence pour étudiant une fois que l'on a terminé ses études), ou parfois ils ignorent tout simplement ce qu'est une licence d'utilisation.

Avec le logiciel libre, ces problèmes cessent tout simplement d'exister car leur copie et leur utilisation sont toujours légales.

Ils tendent à évoluer plus rapidement

Les logiciels propriétaires ont un modèle de développement fermé. Seuls certains employés de l'éditeur du logiciel travaillent à le faire évoluer.

Les logiciels libres ont un modèle de développement ouvert. N'importe quel programmeur qui le souhaite peut apporter sa pierre à l'édifice et contribuer à améliorer le logiciel.

Ainsi, les logiciels libres suffisamment populaires pour attirer de nombreux contributeurs tendent à évoluer assez vite.

Cet aspect du développement ouvert est particulièrement appréciable lorsqu'il s'agit de la correction de failles de sécurité. Lorsqu'une faille de sécurité est découverte sur un logiciel propriétaire, la diffusion de la correction prend parfois plusieurs mois. Dans le cas d'un logiciel libre, c'est souvent une affaire de jours.

Ils tendent à favoriser l'utilisation de formats ouverts

Les logiciels libres sont plus encleins à utiliser des formats ouverts pour deux raisons.

La première est que les formats ouverts sont documentés, ce qui permet aux programmeurs de mieux comprendre leur fonctionnement. Les programmeurs de logiciels libres préfèrent donc utiliser ces formats plutôt que de devoir deviner à tâtons, au prix de certains efforts, le fonctionnement de formats fermés.

La seconde raison est que les logiciels libres reposant sur des modèles économiques différents de ceux du logiciel propriétaire, il n'ont pas d'intérêt tactique à emprisonner les données de leurs utilisateurs dans des formats qu'eux-seuls sont capables d'exploiter.

Ils s'abstiennent de vous espionner

Les logiciels espions, ou « spywares », sont des logiciels qui collectent des données sur leurs utilisateurs pour les envoyer à des tiers, souvent dans le but d'en faire une exploitation marketing. Cette pratique moralement condamnable est néanmoins pratiquée par certains éditeurs de logiciels propriétaires (qui ne s'en vantent généralement pas).

Le fait que les sources d'un logiciel libre sont disponibles au public signifie également que le logiciel peut être scruté pour s'assurer qu'il ne vous espionne pas ; ou ne s'autorise aucun autre comportement malveillant à l'égard de ses utilisateurs.

Ils ne traitent pas leurs utilisateurs en ennemis

Certains logiciels, notamment dans le domaine du multimédia, traitent leurs utilisateurs avec une extrême méfiance. Par exemple un lecteur multimédia typique ne vous permettra pas de passer les avertissements légaux d'un DVD ou appliqueront tous les DRM possibles.

Ces dispositifs ne sont généralement génants que pour des utilisateurs légitimes au regard de la loi, les vrais « pirates » ayant généralement les moyens de les contourner.

Il n'est pas rare qu'un logiciel libre se passe d'imposer ce genre de nuisances à ses utilisateurs. Un lecteur vidéo libre vous permettra par exemple de passer les avertissements légaux d'un DVD pour vous permettre d'accéder directement au film.

Copyright © 2010 Guillaume Ponce - Diffusion permise et encouragée.